

ANNEXE 4

AUTRES ENTENTES DE PRINCIPE SIGNÉES AVEC LES
PROPRIÉTAIRES TOUCHÉS PAR LE PROJET



Mine Jeffrey Inc.

G. Bernard Coulombe
111, boulevard Saint-Luc
Case postale 1500
Asbestos (Québec) J1T 3N2
Téléphone: (819) 879-6001
Télécopieur: (819) 879-2659

Asbestos, le 1 novembre 2006

L'Association des Résidants des Trois Lacs
M. Jean-Claude Fréchette, président
121 Dusseault
Asbestos (Québec)
J1T 3M7

Monsieur Fréchette,

La présente est pour faire suite à notre rencontre, où vous nous demandiez d'appuyer votre projet de restauration des Trois Lacs qui exige un seuil de contrôle des niveaux en aval du lac sur la rivière Nicolet.

Vous me faisiez part que vous pourriez avoir besoin de pratiquer notre chemins sur ma propriété contiguë à la rivière Nicolet, pour accéder au site du barrage. Vous aurez également besoin de déposer du matériel excavé vers l'intérieur de mon terrain, soit le site que nous avons identifié qui se situe près du pont de la route 249. Je vous fais part que je suis d'accord avec ces deux propositions et que dans l'éventualité où le MDDEP autoriserait le projet, nous signerions une entente qui nous serait mutuellement satisfaisante, comme nous l'avons convenu.

Nous réitérons que nous souscrivons à vos demandes et que nous sommes enthousiasmé de participer à ce projet d'envergure aussi bien en tant que citoyen d'Asbestos que citoyen corporatif.

Agréez, Monsieur Fréchette, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bernard Coulombe
Président



Asbestos, le 27 octobre 2006

*L'Association des Résidants des Trois-Lacs
A/S.: M. Jean-Claude Fréchette, président
121, Dusseault
Asbestos (Québec) J1T 3M7*

Monsieur,

La présente est pour faire suite à notre rencontre où vous nous demandiez d'appuyer votre projet de restauration des Trois-Lacs qui exige un seuil de contrôle des niveaux en aval du lac sur la rivière Nicolet.

Nous comprenons,

- que le canal d'amenée passera près de la rive du Camp Musical et que vous aurez besoin de travailler sur la rive et la limite contiguë de notre terrain, pour excaver ce canal avec des machineries lourdes et transporter le matériel excavé vers un site de dépôt;*
- que la rive et les berges seront remises dans leur état naturel avec tout ce que cela comporte : gazon, arbres, arbustes, etc.;*
- que dans l'éventualité que le MDDEP autorise le projet, nous signerions un contrat avec vous qui nous serait mutuellement satisfaisant;*

Selon ces conditions, nous sommes heureux de vous annoncer que le Camp Musical d'Asbestos appuie votre projet avec enthousiasme. Nous sommes tout à fait conscients que ce projet d'envergure aura des répercussions sociales, économiques, environnementales et permettra ainsi un vent de renouveau pour notre région.

Agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Denis Lalonde

Président, Camp Musical d'Asbestos

C.P. 6, Asbestos (Qc) J1T 3M9, téléphone : (819) 879-4342, télécopieur : (819) 879-9140

Courrier électronique : campmusical@cgocable.ca

Site web : www.campmusicalinc.com

C:\My Documents\camp musical\lettre d'appui ass résidants.doc

Métallurgie Magnola inc

125 Chemin Pinnacle
Danville
JOA 1A0
Tél. 819-839-1170
Télec. 819-839-1399

Danville, le 27 octobre 2006

L'Association des Résidants des Trois Lacs
M. Jean-Claude Fréchette, président
121 Dusseault
Asbestos
J1T 3M7

Monsieur Fréchette,

La présente est pour faire suite à notre rencontre où vous nous demandiez d'appuyer votre projet de restauration des Trois Lacs qui exige un seuil de contrôle des niveaux en aval du lac sur la rivière Nicolet.

Vous me faisiez part que vous devrez sans doute démolir le seuil de la station limnimétrique de Métallurgie Magnola Inc. sur la rivière Nicolet et que le nouveau seuil, construit sous l'égide de L'Association des Résidents des Trois Lacs, pourrait nous donner la même information quant au débit de la rivière en période d'étiage. Cette modification aux installations n'entraînerait donc aucune modification à nos conditions d'opération.

Selon ces conditions et dans l'éventualité que le MDDEP autorise le projet, nous vous faisons part que nous acceptons votre demande et, dans la mesure du possible, nous sommes prêt à participer à ce projet.

Agréé, Monsieur Fréchette, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Bernard Hince
Gestionnaire de site
Métallurgie Magnola Inc.

COPIE DE RÉSOLUTION

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

À la session ordinaire du conseil tenue le 6 février 2006 et à laquelle étaient présents le maire : **Monsieur Paul-Émile Simoneau** et les conseillers et la conseillère suivants : **Messieurs Benoît Lambert, Madame Marjolaine Vaudreuil, Gaétan Hinse et Michel Brochu.**

Messieurs André Bourassa et Yve Roux, conseillers étaient absents.

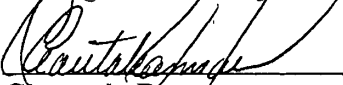
Madame Chantal Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière a agit à titre de secrétaire.

**Appui projet Association des résidents Trois-Lacs au Ministère de l'environnement : Aménagement d'une structure du niveau aux Trois-Lacs
La résolution numéro 2006-02-049**

Il est proposé par Gaétan Hinse, appuyé par Marjolaine Vaudreuil et résolu que la Municipalité de Tingwick appui la demande de l'Association des résidents des Trois-Lacs au Ministère de l'environnement concernant le projet «Aménagement d'une structure du niveau aux Trois-Lacs».

Adoptée à la majorité des conseillers.

**Copie certifiée conforme
À Tingwick ce 14^e jour du mois de février 2006**



**Chantale Ramsay, g.m.a.
Directrice générale & secrétaire-trésorière**



**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE
ST-RÉMI DE TINGWICK**

141-A, rue Principale
ST-RÉMI DE TINGWICK (Québec) J0A 1K0
Tel : (819) 359-2731 Fax : (819) 359-3532

**Extrait du procès-verbal
de la
Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick**

A la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick tenue le 6 février 2006 et à laquelle étaient présent, les conseillers (ère) suivants: Messieurs Luc Pellerin, Jean-Pierre Sinotte, Yves Langlois, David Bélanger, Alain Dubois et Madame Réjeanne Vallières formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jacques Fréchette.

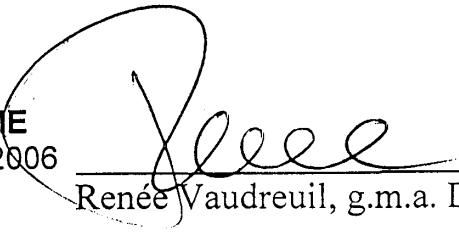
Assistait également :

Renée Vaudreuil, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière

2006-02-30 : Appui à l'Association des Riverains

Il est proposé par Monsieur David Bélanger, appuyé par Monsieur Jean-Pierre Sinotte et résolu unanimement d'appuyer l'Association des Riverains auprès du Ministère de l'Environnement pour l'aménagement d'une structure de contrôle du niveau des eaux des Trois-Lacs.

COPIE CONFORME
Certifié ce 8 février 2006


Renée Vaudreuil, g.m.a. Dir gén et sec-trés

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ASBESTOS
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi sixième jour du mois de février 2006 (2006-02-06), à dix-neuf heures trente minutes (19h30), à la salle du conseil située au 396, rue Mgr l'Heureux, Wotton, à laquelle sont présents :

Présence : Ghislain Drouin, Maire,
Fernand Bourget, conseiller,
Denis Leroux, conseiller,
Sophie Groleau, conseillère,
Monique Thibault-Bélisle, conseillère,
Annik Giguère, conseillère,
Léopold Cormier, conseiller.

Ouverture de la séance

Le Maire, Ghislain Drouin, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte. La Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Carole Vaillancourt, est également présente. La prière est récitée par Monsieur le Maire.

COPIE DE RÉSOLUTION

APPUI À L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DES TROIS-LACS

0602-828 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Thibault-Bélisle
APPUYÉE par la conseillère Annik Giguère et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton appuie l'Association des résidents des Trois-Lacs dans sa démarche pour l'implantation d'une structure de contrôle sur la rivière Nicolet, pour la protection des Trois-Lacs.

A D O P T É E

(Signé) Normand Beaulieu, Maire

(Signé) Carole Vaillancourt, Dir. Générale et Secr.-trésor.

COPIE d'un extrait du livre des délibérations de la Municipalité de Wotton.

DONNÉ À WOTTON, CE 13 FÉVRIER 2006.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Carole Vaillancourt
Carole Vaillancourt



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL MUNICIPAL

**VILLE
D'ASBESTOS**

DE LA VILLE D'ASBESTOS

À une séance du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **13e jour du mois de mars 2006**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville d'Asbestos, à ou vers 19h30.

Sont présents à la séance : monsieur le maire Jean-Philippe Bachand, mesdames et messieurs les conseillers : Nathalie Durocher, Nicole Forgues, Alain Roy, Serge Boislard, Jean Roy et Pierre Benoit. Tous les membres du Conseil sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Philippe Bachand, maire, il est donc procédé comme suit :

2006-77

APPUI A L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU LAC TROIS-LACS


Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'appuyer l'Association des résidents du lac Trois-Lacs auprès du ministère de l'Environnement pour l'aménagement d'une structure de contrôle du niveau des eaux du Lac Trois-Lacs.

Adoptée

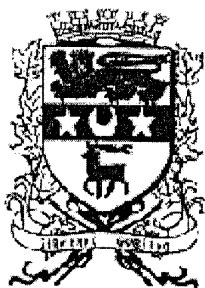
(SIGNÉ) Jean-Philippe Bachand, maire

(SIGNÉ) Georges-André Gagné, greffier-suppléant

Copie conforme au Livre des procès-verbaux
de la Ville d'Asbestos, en date du 23 mars 2006.

Par : 
Marie-Christine Fraser, greffière

VILLE DE DANVILLE



Extrait de procès-verbal:

Au livre des procès-verbaux pour une assemblée régulière des membres du Conseil de la Ville de Danville tenue le 6 novembre 2006, à l'hôtel de ville sise au 150 de la rue Water à Danville à 19h00.

Sont présents à cette assemblée:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard	Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme	Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche	Siège numéro 6:	Yvon Therriault

formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond

L'inscription suivante apparaît:

- **1555 – 2006 - Ass. des riverains des Trois-Lacs** – Demande verbale faite par Jean-Claude Fréchette à l'effet d'obtenir un résolution d'appui au projet de structure (barrage) pour les Trois-Lacs -

Considérant que le projet d'implantation d'une structure de contrôle du niveau des Trois-Lacs ne doit pas servir d'accélérateur à la disposition de sédiments (purge) qui s'accumulent dans le lit des Trois-Lacs;

Considérant que le projet d'implantation d'une structure de contrôle du niveau des Trois-Lacs vise uniquement à permettre le dragage des fosses existantes ou qui seront réalisés pour localiser les accumulations de sédiments de même que pour permettre un contrôle de la présence des algues

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité fasse connaître son accord de principe à la réalisation du « Projet d'implantation d'une structure de contrôle (barrage) du niveau des Trois-Lacs.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 7 novembre 2006

**Michel Lecours, Directeur général
secrétaire-trésorier**

COPIE DE RÉSOLUTION

Trois cent unième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance régulière, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi dix-neuf février deux mille sept (19 février 2007 – 19 h 45).

PRÉSENCES

ASBESTOS ville	M. Jean-Philippe Bachand
DANVILLE ville	M. Jacques Hémond
DANVILLE ville	Mme Francine Labelle-Girard, représentante
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE canton	M. Claude Larose
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD paroisse	M. Langevin Gagnon
WOTTON	M. Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Martin Lessard
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe	Mme Éva Fréchette

Le tout sous la présidence de Jacques Hémond, préfet.

2007-02-5829

AUTORISATION SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA CRÉATION DE LA RÉGIE DE RESTAURATION ET DE PRÉSERVATION DES TROIS-LACS

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement du lit du lac Richmond, connu comme étant les Trois-Lacs, en vue de contrer le phénomène d'eutrophisation qui s'y retrouve actuellement;

CONSIDÉRANT que les MRC détiennent, en vertu de l'article 110 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c.-47.1), la compétence exclusive à l'égard de tels travaux dans un lac;

CONSIDÉRANT que les Trois-Lacs sont situés sur le territoire de la MRC d'Arthabaska et la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que les deux MRC ont formé un comité de travail, composé de représentants de chacune, de représentants des municipalités locales riveraines et des associations impliquées dans cette question;

CONSIDÉRANT que ce comité a procédé à l'étude des conditions et modalités relatives à la conclusion d'une entente intermunicipale et ont analysé le projet d'entente proposé ;

CONSIDÉRANT que les parties désirent se prévaloir les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente prévoyant la constitution de la *Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand
appuyé par le conseiller Ghislain Drouin

QUE le Conseil de la MRC des Sources autorise la conclusion de l'Entente intermunicipale prévoyant la constitution de la *Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs*, dont copie est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer cette entente pour et au nom de la MRC des Sources.

Adoptée.

Véritable extrait du registre des procès-verbaux, le 8 mars 2007



.....
Martin Lessard, directeur général et secrétaire-trésorier

COPIE DE RÉSOLUTION

Trois cent unième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance régulière, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi dix-neuf février deux mille sept (19 février 2007 – 19 h 45).

PRÉSENCES

ASBESTOS ville	M. Jean-Philippe Bachand
DANVILLE ville	M. Jacques Hémond
DANVILLE ville	Mme Francine Labelle-Girard, représentante
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE canton	M. Claude Larose
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD paroisse	M. Langevin Gagnon
WOTTON	M. Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Martin Lessard
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe	Mme Éva Fréchette

Le tout sous la présidence de Jacques Hémond, préfet.

2007-02-5830

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE STRUCTURE DE CONTRÔLE DU NIVEAU DU LAC DES TROIS-LACS

CONSIDÉRANT le processus d'eutrophisation qui s'est amorcé et qui affecte de plus en plus le lac des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que selon les études réalisées la profondeur du lac des Trois-Lacs a diminué entre 1974 et 2004 d'approximativement 15% et que le volume d'eau a diminué d'environ 20%;

CONSIDÉRANT que la profondeur de l'eau et la présence excessive d'éléments nutritifs favorisent la prolifération des plantes aquatiques et des algues;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos puise son eau potable dans la rivière Nicolet Sud-Ouest en aval du lac des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT l'*Étude d'impact pour l'aménagement d'une structure de contrôle du niveau du lac des Trois-Lacs* préparée par le Consortium DDM-ProFaune;

CONSIDÉRANT que la dégradation continue du plan d'eau depuis 30 ans met en danger la pérennité des usages récréatifs et de la villégiature;

CONSIDÉRANT que le lac des Trois Lacs constitue un produit de villégiature de première ligne dans l'offre de produits touristiques des municipalités contiguës et environnantes puisqu'il s'agit d'un des seuls pôles régionaux de villégiature et d'activités récréatives liés à l'eau;

CONSIDÉRANT que le lac des Trois-Lacs génère un niveau d'activités économiques qui participe à la diversification de l'économie régionale;

CONSIDÉRANT l'implication des membres de l'Association des résidents des Trois-Lacs dans l'organisme régional du bassin versant de la rivière Nicolet (COPERNIC);

CONSIDÉRANT le programme de taxation instauré par les municipalités limitrophes du lac des Trois-Lacs, avec un large consensus parmi les résidents, afin de mettre en œuvre des travaux de préservation et de mise en valeur du lac;

CONSIDÉRANT l'article 110 de la Loi sur les compétences municipales qui stipule que « *Toute municipalité régionale de comté peut, dans un lac, réaliser des travaux de régularisation du niveau de l'eau ou d'aménagement du lit*, ce qui confère une compétence exclusive aux MRC en matière de lacs;

...2

2007-02-5830 (SUITE)PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE STRUCTURE DE CONTRÔLE DU NIVEAU DU LAC DES TROIS-LACS

CONSIDÉRANT que l'implication du monde municipal comporte un avantage certain pour les membres de l'Association des résidents des Trois-Lacs qui pilotent le dossier auprès de la population et des instances gouvernementales;

CONSIDÉRANT les rencontres de travail entre les représentants des MRC d'Arthabaska et des Sources portant sur la création d'une régie inter MRC pour la revitalisation du lac des Trois Lacs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller René Perreault

QUE le Conseil de la MRC des Sources donne son appui aux démarches entreprises par l'Association des résidents des Trois-Lacs auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

QUE dans le but de donner suite au projet de l'Association des résidents des Trois-Lacs, la MRC des Sources a adopté une résolution pour la signature d'une entente visant la constitution de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

Adoptée.

Véritable extrait du registre des procès-verbaux, le 8 mars 2007



Martin Lessard, directeur général et secrétaire-trésorier

Asbestos, le 7 novembre 2006

L'Association des Résidents des Trois Lacs
M. Jean-Claude Fréchette, président
121 Dusseault
Asbestos
J1T 3M7

Monsieur

Suite à notre rencontre, me demandant d'appuyer votre projet de restauration des Trois Lacs qui exige un seuil de contrôle des niveaux en aval du lac sur la rivière Nicolet.

Vous nous expliquiez que vous aurez besoin de travailler sur la rive et la limite contiguë de notre terrain, pour excaver le canal d'amenée avec des machineries lourdes et transporter le matériel excavé vers un site de dépôt; que la rive et les berges seront remises dans leur état naturel avec tout ce que cela comporte : gazon, arbres, arbustes, etc.; que dans l'éventualité que le MDDEP autorise le projet, nous signerions un contrat avec vous qui nous serait mutuellement satisfaisant. Selon ces conditions, nous acceptons avec enthousiasme d'appuyer votre projet qui, en tant que résidents, est aussi le nôtre.

Agréez, Monsieur Fréchette, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monsieur:

Adresse : 201 11^e RUE



Asbestos, le 7 novembre 2006

L'Association des Résidants des Trois Lacs
M. Jean-Claude Fréchette, président
121 Dusseault
Asbestos
J1T 3M7

Monsieur

Suite à notre rencontre, me demandant d'appuyer votre projet de restauration des Trois Lacs qui exige un seuil de contrôle des niveaux en aval du lac sur la rivière Nicolet.

Vous nous expliquiez que vous aurez besoin de travailler sur la rive et la limite contiguë de notre terrain, pour excaver le canal d'amenée avec des machineries lourdes et transporter le matériel excavé vers un site de dépôt; que la rive et les berges seront remises dans leur état naturel avec tout ce que cela comporte : gazon, arbres, arbustes, etc.; que dans l'éventualité que le MDDEP autorise le projet, nous signerions un contrat avec vous qui nous serait mutuellement satisfaisant. Selon ces conditions, nous acceptons avec enthousiasme d'appuyer votre projet qui, en tant que résidants, est aussi le nôtre.

Agréez, Monsieur Fréchette, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monsieur : C. Merrill

Adresse : 820 CH DES LACS



Asbestos, le 7 novembre 2006

L'Association des Résidants des Trois Lacs
M. Jean-Claude Fréchette, président
121 Dusseault
Asbestos
J1T 3M7

Monsieur

Suite à notre rencontre, me demandant d'appuyer votre projet de restauration des Trois Lacs qui exige un seuil de contrôle des niveaux en aval du lac sur la rivière Nicolet.

Vous nous expliquiez que vous aurez besoin de travailler sur la rive et la limite contiguë de notre terrain, pour excaver le canal d'amenée avec des machineries lourdes et transporter le matériel excavé vers un site de dépôt; que la rive et les berges seront remises dans leur état naturel avec tout ce que cela comporte : gazon, arbres, arbustes, etc.; que dans l'éventualité que le MDDEP autorise le projet, nous signerions un contrat avec vous qui nous serait mutuellement satisfaisant. Selon ces conditions, nous acceptons avec enthousiasme d'appuyer votre projet qui, en tant que résidants, est aussi le nôtre.

Agréez, Monsieur Fréchette, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monsieur :

Adresse

J. Claude Gosselin
475 chemin des Lacs

OS

Asbestos, le 7 novembre 2006

L'Association des Résidants des Trois Lacs
M. Jean-Claude Fréchette, président
121 Dusseault
Asbestos
J1T 3M7

Monsieur

Suite à notre rencontre, me demandant d'appuyer votre projet de restauration des Trois Lacs qui exige un seuil de contrôle des niveaux en aval du lac sur la rivière Nicolet.

Vous nous expliquiez que vous aurez besoin de travailler sur la rive et la limite contiguë de notre terrain, pour excaver le canal d'amenée avec des machineries lourdes et transporter le matériel excavé vers un site de dépôt; que la rive et les berges seront remises dans leur état naturel avec tout ce que cela comporte : gazon, arbres, arbustes, etc.; que dans l'éventualité que le MDDEP autorise le projet, nous signerions un contrat avec vous qui nous serait mutuellement satisfaisant. Selon ces conditions, nous acceptons avec enthousiasme d'appuyer votre projet qui, en tant que résidants, est aussi le nôtre.

Agréez, Monsieur Fréchette, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monsieur : *E. Denis Nolin*

Adresse : 94 BL NOLIN



Asbestos, le 07 novembre 2006

L'Association des Résidants des Trois Lacs
M. Jean-Claude Fréchette, président
121 Dusseault
Asbestos
J1T 3M7

Monsieur

La présente est pour faire suite à notre rencontre où vous nous demandiez d'appuyer votre projet de restauration des Trois Lacs qui exige un seuil de contrôle des niveaux en aval du lac sur la rivière Nicolet.

Vous me faisiez part que vous pourriez avoir besoin d'un site vous permettant de déposer du matériel excavé et que ma propriété serait un endroit potentiel pour vous..Je vous fais part que je suis d'accord avec cette proposition et que dans l'éventualité où le MDDEP autoriserait le projet, nous signerions une entente qui nous serait mutuellement satisfaisante, comme nous l'avons convenu.

Je réitère que je souscris à vos demandes et que je suis enthousiasmé de participer à ce projet d'envergure.

Je vous assure Monsieur Fréchette mon entière collaboration.

Monsieur : Mario Loyer

Adresse : 127 rue Dusseault

Asbestos, le 13 novembre 2006

L'Association des Résidants des Trois Lacs
M. Jean-Claude Fréchette, président
121 Dusseault
Asbestos
J1T 3M7

Monsieur

La présente est pour faire suite à notre rencontre où vous nous demandiez d'appuyer votre projet de restauration des Trois Lacs qui exige un seuil de contrôle des niveaux en aval du lac sur la rivière Nicolet.

Vous me faisiez part que vous pourriez avoir besoin d'un site vous permettant de déposer du matériel excavé et que ma propriété serait un endroit potentiel pour vous..Je vous fais part que je suis d'accord avec cette proposition et que dans l'éventualité où le MDDEP autoriserait le projet, nous signerions une entente qui nous serait mutuellement satisfaisante, comme nous l'avons convenu.

Je réitère que je souscris à vos demandes et que je suis enthousiasmé de participer à ce projet d'envergure.

Je vous assure Monsieur Fréchette mon entière collaboration.

Monsieur : Benoit Duceau

Adresse : 121 Dusseault

Asbestos, le 08 novembre 2006

L'Association des Résidants des Trois Lacs
M. Jean-Claude Fréchette, président
121 Dusseault
Asbestos
J1T 3M7

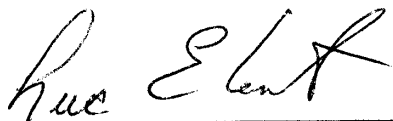
Monsieur

La présente est pour faire suite à notre rencontre où vous nous demandiez d'appuyer votre projet de restauration des Trois Lacs qui exige un seuil de contrôle des niveaux en aval du lac sur la rivière Nicolet.

Vous me faisiez part que vous pourriez avoir besoin d'un site vous permettant de déposer du matériel excavé et que ma propriété serait un endroit potentiel pour vous..Je vous fais part que je suis d'accord avec cette proposition et que dans l'éventualité où le MDDEP autoriserait le projet, nous signerions une entente qui nous serait mutuellement satisfaisante, comme nous l'avons convenu.

Je réitère que je souscris à vos demandes et que je suis enthousiasmé de participer à ce projet d'envergure.

Je vous assure Monsieur Fréchette mon entière collaboration.

Monsieur : 

Adresse : 115A DUSSAULT ASBESTOS